



Guide de construction des maquettes de formation (2022-2027)

Master

Préambule

Ce guide décline d'un point de vue opérationnel la note d'*Orientations stratégiques* relative à l'architecture de l'offre de formation discutée en CFVU et partagée en novembre 2020. Il accompagnera les équipes pédagogiques dans le travail d'élaboration des maquettes de formation, qui seront soumises à l'approbation de chaque conseil de pôle en vertu des statuts de Nantes Université, puis mises en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2023, conformément au calendrier partagé dans la note du 3 mai 2021. Le présent document est soumis pour approbation au Conseil académique du 25 mars 2022.

Textes de référence :

- Code de l'éducation.
- Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master.

1. Pilotage et amélioration continue de la formation

L'évolution du pilotage des formations au cours de cette nouvelle accréditation constitue une priorité, et ce, afin de nous engager dans une **démarche d'amélioration continue** pour favoriser la réussite des étudiants. Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) souligne dans son rapport la nécessité pour l'établissement de systématiser des procédures déjà engagées mais pas suffisamment suivies (comme l'évaluation des formations) ou des dispositifs en cours d'installation qui doivent servir le pilotage des formations.

Une ou un responsable pédagogique de mention doit être nommé en responsabilité des 2 années de formation et de la mention. Il ou elle assume la coordination et le pilotage de la mention en menant un travail en équipe avec les responsables pédagogiques d'année de M1 et M2.

L'équipe pédagogique située au niveau de la mention ou du parcours, est constituée de l'ensemble des enseignants et des personnels administratifs et techniques (secrétaire pédagogique, scolarité, technicien de salles de TP, ...) participant à la vie de la formation. Des étudiants désignés par leur promotion seront consultés par cette équipe sur le fonctionnement de leur année d'études, les évolutions attendues ou difficultés rencontrées ou encore leur appropriation des transformations pédagogiques déployées.

Le responsable pédagogique de la mention sera garant de la composition du conseil de perfectionnement et de sa convocation au moins une fois par an. La mise en place de ce conseil constitue une obligation réglementaire que nous ne suivons pas assez strictement selon le dernier rapport du HCERES.

La composition du **conseil de perfectionnement** (CP) veillera à respecter la présence d'étudiants et d'intervenants extérieurs représentant les milieux socio-économiques. Un guide comportant tous les éléments nécessaires à son installation et à son fonctionnement sera partagé avec les équipes en juin 2022. Le conseil de perfectionnement doit devenir un maillon essentiel du processus d'amélioration continue de la formation. Un travail de définition d'**indicateurs communs** à tous les Masters et d'**indicateurs spécifiques** à la mention sera mené afin de venir apporter des éléments de bilan aux membres du CP, et nourrir ainsi l'analyse avant de formuler des préconisations. Le suivi de ces indicateurs au fil des semestres apportera une vision dynamique de l'évolution / adaptation de la formation.

Le HCERES a également souligné le retard pris par l'établissement en matière de suivi de nos formations. Il nous faut au cours de cette nouvelle accréditation corriger cette perception de nos pratiques et inscrire **l'amélioration continue de nos formations** comme une brique indispensable de leur pilotage. Ainsi, un cadre de référence et une méthode opérationnelle seront proposés afin de déployer cette démarche. Elle se déclinera ainsi :

- 1) D'ici la rentrée de septembre 2023, les services, en lien avec les pôles et composantes, travailleront à l'élaboration d'un **référentiel commun** permettant de définir les différents critères sur la base desquels notre offre de formation doit être pilotée. Ce référentiel sera décliné en indicateurs de mesure et d'observation afin que les équipes pédagogiques puissent disposer de l'ensemble des données nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'amélioration continue. Cette démarche pourra ainsi entrer en application à la rentrée 2023.
- 2) L'année universitaire 2022/2023 sera également l'occasion de reposer certaines briques de l'amélioration continue et prioritairement la dynamique autour des **évaluations par les étudiants** (enseignements et formation). Le dispositif d'Évaluation des Formations et de la Vie Universitaire (EFVU) sera redéployé dès l'année universitaire 2022/2023 afin que les équipes pédagogiques puissent disposer de premières données (sur le point de vue des étudiants) dès le lancement de la démarche en septembre 2023.

Cette nouvelle approche sera l'occasion de faire émerger des besoins communs et transversaux (à l'échelle des composantes, des pôles, voire de l'établissement) qui pourront guider les services dans le développement de leur offre de services à destination des équipes pédagogiques.

Un bilan sera réalisé de manière annuelle autour des points suivants :

- un suivi des indicateurs tels que définis et partagés au travers du référentiel commun,
- un suivi des conclusions et des actions à conduire suite à la tenue des conseils de perfectionnement,
- un suivi des actions pour lesquelles l'équipe se sera vue attribuer des moyens, prioritairement *via* les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

Les équipes pédagogiques pourront être accompagnées, à leur demande, par nos services universitaires (Cellule d'Aide au Pilotage, Evaluation et Qualité (CAPEQ) et Direction de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE)) pour s'approprier et mettre en œuvre cette démarche.

2. Architecture de la formation

Comme rappelé dans le Cadre National des formations (2014), « *la formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel* ». L'architecture de nos formations de Master doit par conséquent permettre d'intégrer la **diversité de ces enseignements**, leur permettant d'acquérir à la fois des connaissances et compétences disciplinaires et professionnalisantes, pour leur garantir tout autant une insertion professionnelle rapide qu'une éventuelle poursuite d'études vers le doctorat.

• **Socle commun**

Lorsque plusieurs parcours existent, ils sont construits autour d'un **socle commun** pour justifier la création d'une mention. Ce socle commun peut concerner des enseignements disciplinaires et transversaux tels que l'apprentissage des langues, la méthodologie de la recherche, la préparation de l'insertion professionnelle, etc. Ces enseignements communs sont à positionner en M1 prioritairement, puisque la spécialisation doit être progressive. Des enseignements peuvent être mutualisés entre parcours ou mentions et ceci quel que soit le semestre (1 à 4).

• **Parcours de formation**

Une formation de Master correspond à **120 crédits ECTS exigibles**, elle peut être structurée en **parcours** de formation. Lorsque des parcours sont proposés, ils doivent apporter une plus-value à l'intitulé de la mention puisqu'ils peuvent figurer sur le diplôme. Il peut exister au sein d'une même mention de Master une distinction entre un ou des parcours visant une insertion professionnelle immédiate et d'autres parcours orientés plus particulièrement vers les métiers de la recherche.

Le conseil de perfectionnement veille à la complémentarité des parcours proposés par rapport aux objectifs de la mention ; il s'assure également de la qualité de la coordination entre les parcours de la mention.

Lors du processus de demande d'accréditation des mentions de Master (en octobre 2021), certaines mentions ont déjà fixé une architecture en parcours de formation. Ceci était indicatif car il nous appartient de décider de l'architecture interne de nos mentions. Celle-ci fera donc l'objet d'une **approbation par les conseils de pôle** qui est à programmer lors de la présentation des maquettes de formation pour approbation par cette même instance.

• **Unités d'enseignements**

La formation est construite à partir d'un référentiel qui formalise les objectifs attendus en termes de connaissances,

savoirs et compétences visés et est structurée par une organisation cohérente d'**Unités d'Enseignements** (UE). Au sein d'une mention ou d'un parcours, il est possible de proposer des UE obligatoires, à choix ou optionnelles. Ces dernières pourront apparaître au niveau du supplément au diplôme.

Dans la configuration du nouvel établissement, **Nantes Université**, des synergies entre les formations portées par les pôles et les établissements composantes (Centrale de Nantes, l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes, l'École des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire) sont encouragées lorsqu'elles permettent d'enrichir la formation de nos étudiants, les UE à choix ou optionnelles peuvent faciliter ces échanges. Dans la même veine, le contexte de l'Université européenne **EUniWell** est propice à l'intégration d'UE portées par d'autres universités, par exemple en s'appuyant sur le numérique, pour ouvrir nos formations vers des enseignements internationaux hautement spécialisés et améliorer les compétences linguistiques de nos étudiants ; ces potentialités feront l'objet d'expérimentations au cours de la future accréditation.

La structure des maquettes en **blocs d'UE** est à l'appréciation des équipes pédagogiques, de même que le nombre d'ECTS associés aux UE. Toutefois, une **structuration en UE multiple de 3 ECTS** est conseillée afin de pouvoir envisager au cours de l'accréditation des évolutions de l'offre de formation : mutualisations, ouvertures d'options proposées par une autre formation, choix d'UE d'une autre formation, etc.

- **Graduate Programmes (GP)**

Nantes Université engage une transformation de son offre de formation de master – doctorat en créant des parcours de formation en 5 ans appelés **Graduate Programmes** (formation intégrant les cycles master et doctorat), qui s'intègrent dans des **Graduate Schools**.

Un *Graduate Programme* (GP) est un programme de formation intégré sur un thème ciblé avec un objectif sous-jacent de recherche. Chaque GP sera adossé et co-porté par des unités de recherche. Il se caractérise par un contenu pédagogique fortement lié à la recherche, des méthodes pédagogiques originales adaptées pour des étudiants très engagés (enseignements en anglais, capacité d'engagement et d'autonomie), une grande sélectivité à l'entrée, un accompagnement individuel des étudiants et des liens étroits avec les milieux socio-économiques. Le cursus peut se conclure à la fin du Master ou être poursuivi vers un doctorat.

Au cours de l'accréditation, des *Graduate programmes* seront créés et ouverts. Un GP sera un **parcours au sein d'un Master**. La structuration des GP répond à une architecture qui sera fixée dans une note annexée au **Guide de construction du Graduate programme**, indispensable pour que ces formations puissent mutualiser des UE avec les autres parcours au sein de la mention ou d'une autre mention, proposer des UE à des étudiants inscrits dans des GP différents, etc. Les mentions de Master intégrant des GP devront donc suivre cette architecture.

Les équipes pédagogiques souhaitant mener une réflexion préalable à la création d'un GP peuvent être accompagnées par l'équipe opérationnelle chargée du déploiement du **programme TRITON** (SFRI).

- **Aménagements pédagogiques et de scolarité**

Il est rappelé que les modalités pédagogiques doivent être adaptées aux besoins de **publics spécifiques** (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, étudiants en reprises d'études bénéficiant d'une validation des acquis, étudiants salariés, chargés de famille, élus étudiants, et étudiants engagés dans d'autres formes d'action justifiant un aménagement de scolarité, ...). Ces modalités pédagogiques spéciales portent, en fonction des besoins, sur l'emploi du temps, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, la durée du cursus d'études.

La Direction de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE) peut accompagner les équipes dans la structuration de leur maquette et tient à disposition un gabarit de maquette spécifique aux formations de Master.

3. Approche par les compétences

L'intégration de **l'approche par compétences** dans nos formations constitue une priorité. Elle a vocation à améliorer la lisibilité de nos diplômes, tant pour les acteurs socio-économiques, susceptibles de prendre en stage/recruter nos étudiants que pour nos étudiants eux-mêmes, afin qu'ils identifient et valorisent plus facilement les compétences acquises durant leur formation.

Les maquettes pédagogiques de chaque formation de Master seront à articuler aux **blocs de compétences**, tels qu'ils figurent dans les référentiels de compétences propres à chaque diplôme (fiches du RNCP) : chaque compétence du référentiel sera déclinée par des résultats d'apprentissage (RA). Les RA décrivent ce que l'étudiant devrait avoir développé à l'issue d'une unité d'enseignement ou d'un cours. Il y a souvent plusieurs RA pour atteindre le

développement d'une compétence.

L'adoption d'une approche par les compétences implique un alignement entre les résultats d'apprentissage visés, les activités pédagogiques et les modalités d'évaluation ; ces dernières devront évoluer en **privilégiant une évaluation continue** qui permet une acquisition progressive tout au long de la formation.

Le Centre de Développement Pédagogique (CDP) se tient à disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans la transformation des formations et l'application de l'approche par les compétences.

Les formations de Master qui n'ont pas encore débuté cette démarche **l'amorceront à la rentrée 2023**, et l'ensemble des formations devront avoir opéré cette transformation à **l'horizon 2025**.

4. Hybridation de la formation

Nous sommes engagés dans une **diversification de nos pratiques pédagogiques**. L'hybridation, en ce qu'elle permet d'associer une pluralité de méthodes pédagogiques apparaît comme une transformation pertinente des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, en particulier pour rejoindre la diversité des attentes et des besoins des étudiants. Pensée dans une perspective inclusive, l'hybridation favorise l'accueil de nouveaux publics, participe de la flexibilisation de l'organisation de la formation, ce qui paraît opportun pour développer l'alternance et l'articulation avec des temps de stages.

L'hybridation se caractérise par une articulation entre des temps d'apprentissage synchrones et asynchrones, qui peuvent s'effectuer en présentiel ou à distance et qui s'intègrent dans un scénario pédagogique cohérent ayant pour finalité de faire vivre à l'étudiant une expérience d'apprentissage positive. Cette dernière implique des modalités venant renforcer la **motivation** et l'**engagement** par différents moyens : cohérence de l'hybridation au vu des résultats d'apprentissages visés, adéquation de l'hybridation au public étudiant (activités d'apprentissage à distance imbriquées aux activités en présentiel), conditions matérielles satisfaisantes, qualité des ressources et ergonomie des outils numériques, suivi régulier des étudiants, richesse et fréquence des interactions sociales.

Pour soutenir l'hybridation, les services de pédagogie de Nantes Université (dont le Service de Production et d'Innovation Numérique (SPIN) et le CDP) proposent un accompagnement de proximité pour la scénarisation pédagogique et la production de ressources. Les enseignants **référents hybridation** des composantes assurent un suivi des projets d'hybridation et participent à une coordination à l'échelle de leur pôle et de l'établissement.

Conscient que l'hybridation nécessite des adaptations structurelles (construction des emplois du temps, calcul des services des enseignants, ...) et un accompagnement humain et financier, l'établissement coordonne actuellement un travail avec les référents hybridation et les services pour co-construire un cadre de référence favorisant la mise en place de ces pratiques pédagogiques. Ce cadre sera partagé aux équipes pédagogiques en juin 2022.

5. Volume horaire de la formation – seuils d'ouverture

- **Volume horaire de la formation**

Les maquettes de formation seront construites en tenant compte du **temps de travail étudiant**, lui-même calculé en crédits ECTS ; **un crédit représentant entre 25 heures et 30 heures de travail au niveau Master**. Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence ; il correspond par conséquent à un temps de travail global pour l'étudiant situé entre 3000 et 3600 heures réparties sur les deux années de formation.

En Master, le temps de travail réalisé en autonomie est plus important qu'en Licence d'autant que l'initiation à la recherche et la période de stage occupent une place plus importante dans la formation. Dans ces conditions, **le temps d'enseignement et d'encadrement pédagogique ne saurait excéder 800 heures** sur la totalité des deux années de Master. La répartition proposée est au maximum de 450 heures en Master 1 et 350 heures en Master 2. Ce volume ne saurait se réduire aux heures CM/TD/TP mais doit inclure d'autres activités (tels que des enseignements à distance, des projets individuels ou collectifs).

Pour les formations suivies en **alternance**, la durée de la formation théorique ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée globale du contrat dans le cadre du contrat d'apprentissage. Ainsi, sur la base de la durée légale de travail de 1607 heures par an, la durée annuelle de formation d'un Master en apprentissage doit **au minimum** comporter **402 heures par an** pour un contrat qui n'excède pas 12 mois. Le maximum ne saurait dépasser 450 heures par an.

- **Seuil d'ouverture des enseignements**

Le seuil d'ouverture des enseignements (unités d'enseignements et éléments constitutifs) est fixé à **15 étudiants en M1 et 12 étudiants en M2**.

- **Principes de dédoublement des enseignements**

Au-delà de 36 étudiants dans un groupe TD, un nouveau groupe TD peut être ouvert. Cette norme peut être plus élevée dans certaines situations, lorsque la situation pédagogique le permet ou lorsque les contraintes d'encadrement ou matérielles l'imposent.

Au-delà de 18 étudiants dans un groupe TP, un nouveau groupe TP peut être ouvert. Cette norme peut être adaptée en fonction du contexte pédagogique et/ou des contraintes d'encadrement ou matérielles.

6. Préparation à l'insertion professionnelle

En vertu de l'arrêté de 2014 modifié, **l'expérience en milieu professionnel est obligatoire** en Master.

- **Alternance**

L'établissement encourage le développement de formations en alternance dans la mesure où c'est une modalité qui contribue à favoriser l'insertion professionnelle des futurs diplômés. L'alternance permet en outre de renforcer les liens entre la formation académique et les expériences professionnelles. L'équipe pédagogique est encouragée à s'appuyer sur ces expériences pour concevoir la progression pédagogique et animer certaines séquences en introduisant des situations rencontrées par les apprentis (ex. pédagogie par projet).

Le **CFA FormaSup** est à disposition des équipes pour les accompagner dans la construction du projet d'ouverture d'une formation de Master en apprentissage (réalisation d'une étude d'opportunité sur le projet, conseils pour le montage de la maquette, gestion administrative des contrats, médiation, rôle du tuteur, relations avec les entreprises, proposition de modules de formation sur des compétences transversales aux équipes qui seraient en difficultés pour atteindre le seuil de 402 heures minimum/an de formation).

Certaines formations collaborent avec des **CFA de branches professionnelles** et pourront poursuivre cette collaboration.

- **UE Préparation à l'insertion professionnelle (ou autre intitulé)**

Si la formation n'est pas suivie en alternance par l'étudiant, l'expérience en milieu professionnel prend la forme d'un **stage obligatoire**, soit en première année de Master, soit en seconde année, ou bien de manière répartie au cours des deux années de formation, au choix des équipes pédagogiques.

La durée du stage est idéalement comprise **entre 2 et 4 mois**. Elle peut être réduite si la formation prévoit d'autres activités en milieu professionnel : projets tutorés, ateliers de terrain, immersion en laboratoire de recherche quand cela correspond au projet professionnel de l'étudiant.

Ces expériences en milieu professionnel donnent lieu à une préparation, un encadrement et une évaluation au regard des objectifs de la formation. L'article 11 de l'arrêté de 2014 modifié dispose que « *l'équipe pédagogique est garante de la préparation de l'étudiant en amont de la période de formation en milieu professionnel, de son encadrement et de son suivi pédagogique, qui sont obligatoires. Ces éléments sont partie intégrante du contenu du parcours de formation* ».

Ainsi, l'UE « **Préparation à l'insertion professionnelle** » sera conçue comme un ensemble, qui englobe en amont un module d'accompagnement à la recherche de terrains d'immersion, mais aussi l'immersion elle-même et la capacité à en rendre compte en aval.

Ce module vise à la fois **l'acquisition de compétences** à mener une recherche de stage (valoriser ses atouts, maîtriser sa posture ; définir une stratégie et construire son plan d'action ; connaître son marché ; construire des outils de communication performants et adaptés) et de compétences renforçant l'employabilité de l'étudiant par l'expression cohérente de son parcours (communiquer de façon convaincante sur son expérience professionnelle ; relier les expériences acquises en immersion aux contenus disciplinaires de la formation ; repérer les compétences mobilisées et savoir valoriser cette analyse).

Les **modalités d'évaluation de la période d'immersion en milieu professionnel** intégreront la nécessité de faire le lien avec le programme de formation vu en amont, ainsi qu'une auto-évaluation par l'étudiant de ses compétences avant et après cette expérience. En fin de module, une communication pourra être faite à tous les étudiants

concernant l'accompagnement proposé par Nantes Université à ses diplômés pour leur recherche d'emploi.

Le **nombre de crédits ECTS** attribués à cette UE est à déterminer en fonction de la durée du stage, des autres activités en milieu professionnel le cas échéant et du temps de travail étudiant mobilisé pour suivre le module de préparation au stage et de retour d'expérience. Il sera au **minimum de 15 crédits** sur les 120 ECTS requis pour l'obtention du diplôme.

En cas de besoin, une offre de service est disponible au Service d'Insertion et d'Orientation, SIO (module « Du stage à l'emploi », outil d'auto-évaluation en ligne).

- **Entrepreneuriat**

L'entrepreneuriat constitue une autre voie favorisant l'insertion professionnelle. À ce titre, l'établissement a mis en place une *Mission entrepreneuriat* visant à sensibiliser les étudiants, les former et les accompagner dans leur projet. Cette formation peut être suivie par les étudiants par le biais de modules non diplômants ou être intégrée dans les maquettes sous forme d'une **UE entrepreneuriat** à la demande des équipes pédagogiques.

7. Reconnaissance de l'engagement étudiant

La reconnaissance de l'engagement étudiant dans la vie associative, sociale ou professionnelle est une priorité pour l'établissement dans la mesure où il contribue au développement de compétences transversales et favorise les conditions de vie des étudiants. Il est donc complémentaire de la formation académique.

Afin de faciliter cet engagement, les équipes pédagogiques veilleront à lever les principaux freins pour les étudiants, notamment sur le suivi des temps d'enseignement tout en ménageant les conditions de réussite.

Les compétences développées à travers cet engagement peuvent en outre contribuer à la professionnalisation des étudiants et doivent dès lors pouvoir être validées dans le cadre de leur formation, puis valorisées, selon des modalités et un cadre commun qui sont en cours de réflexion.

Un groupe de travail piloté par le vice-président délégué Engagement étudiant et vie étudiante produira des recommandations pour la mise en œuvre de cette reconnaissance.

8. Lien formation – recherche

La **formation par la recherche** se construit sur la base d'un lien étroit et lisible entre recherche et contenus d'enseignement. Ce lien fondamental doit exister au sein de l'ensemble de la formation de master et transparaître pour l'étudiant.

La **formation à la recherche** a débuté dès la formation initiale en Licence et doit se poursuivre et s'intensifier en Master. Des enseignements visant à initier et former les étudiants soit à la pratique scientifique, soit à la façon de mobiliser des connaissances scientifiques nouvelles dans une future activité professionnelle seront dispensés. Ces enseignements de formation à la recherche porteront aussi sur l'intégrité scientifique et permettront d'initier tous nos étudiants à la science ouverte et ses apports à la société.

Les Masters étant adossés à des unités de recherche, il va de soi que l'on doit retrouver une part significative d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des unités impliquées dans la formation et l'encadrement des étudiants.

Lorsque le parcours de Master est particulièrement orienté vers les métiers de la recherche, les contenus de formation seront construits sur la base des thématiques de recherche portées par ces unités et en cohérence avec l'intitulé du Master et ses objectifs de formation. Toutefois, les contenus de formation devront aussi intégrer des interventions de sensibilisation aux enjeux socio-économiques liés à la thématique du Master.

Lorsque le parcours de Master vise une insertion professionnelle immédiate, la formation à la recherche doit demeurer présente tout en étant adaptée aux objectifs de la formation.

Toute formation de Master doit comporter la rédaction d'un mémoire ou d'un travail d'études personnel.

9. Langues et certification

L'**ouverture de nos formations à l'international** est un enjeu pour l'attractivité et la reconnaissance de nos

formations et une bonne préparation des étudiants intéressés par une mobilité vers une université étrangère.

Le développement de **parcours de formation « internationaux »** est encouragé afin de préparer aux métiers étroitement liés à cette ouverture internationale. Ces parcours « internationaux » viendront amplifier l'attractivité de nos formations pour des étudiants étrangers. Ils devront proposer des enseignements en langue étrangère, prioritairement en anglais au moins pour 50% des contenus de formation. Ces parcours devront démontrer leur attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers et viseront un taux de présence de ces étudiants étrangers entre 20 et 30% de la promotion.

L'enseignement des langues est une obligation au cours de la formation en Master, et doit donc faire l'objet d'une démarche pédagogique visant l'acquisition de compétences linguistiques qui devront être évaluées durant la formation (selon l'arrêté de 2014, « *Le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère* »). Cet enseignement devra être dispensé si possible dans le cadre de **travaux pratiques** afin de favoriser les conditions d'acquisition des compétences visées. Si le format TD devait être retenu, il est conseillé de mettre en place des **groupes de niveau** et de recourir à l'hybridation afin d'adapter l'enseignement à l'hétérogénéité du public.

Le volume horaire minimum de travail pour l'étudiant est laissé à l'appréciation des équipes pédagogiques tant les situations sont multiples.

L'équipe pédagogique du Master pourra décider de rendre les UE de langues non compensables ou prévoir que l'obtention du diplôme soit assujettie au passage et à l'obtention d'une certification en langue.

Lorsque la formation suivie intègre des enseignements (disciplinaires par exemple) en langue étrangère (tel que l'anglais pour les parcours internationaux), l'enseignement d'une langue étrangère peut être pour tout ou partie considéré comme intégré dans ces enseignements.

Les étudiants pourront disposer de l'offre de formation en langues étrangères proposée par le Service Universitaire des Langues (SUL) et ainsi accéder à des compléments de formation non diplômants qui pourront être inscrits dans le supplément au diplôme.

Le SUL propose des **certifications en langue** qui peuvent être retenues et intégrées dans une formation, rendues obligatoires si l'équipe pédagogique le décide.